

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 466 autorisant la constitution d'une association dénommée « Société philatélique de la Côte française des Somalis et dépendances ».

n° 466

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 juillet 1941

Numéro JO
n° 536 du 31/07/1941

Date du numéro
31 juillet 1941

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les articles 291 et 294 du Code pénal ; Après avis du procureur de la République,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est autorisée, pour compter du 1^{er} juillet 1941, la constitution d'une association dénommée « Société philatélique de la Côte française des Somalis et dépendances ». Art. 2. — Un exemplaire des statuts de l'Association susvisée sera annexé à l'original du présent arrêté et un second déposé au Bureau des affaires politiques. Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur : Le Secrétaire général, chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes, POUVREAU.